

BEGES* santé & environnement

* Bilan d'émissions de gaz à effet de serre



AFNOR 102495
conseils RSE

Outil de mesure de l'empreinte carbone, de l'empreinte santé et de construction de la stratégie de réduction®

Les enjeux

Les principales dispositions de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte adoptées, sont la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 et la contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050. La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Le BEGES est la première étape pour répondre à ces objectifs ambitieux.

Deux périmètres réglementaires existent pour la réalisation d'un Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), suivant le profil de la structure : Catégories 1 et 2 (structures privées, de plus de 500 salariés, non soumis à la DPEF) et Catégories 1 à 6 (structures privées, de plus de 500 salariés, soumis à la DPEF et structures publiques de plus de 250 salariés).

Nos réponses

Conformément à la nouvelle méthodologie pour la réalisation des BEGES depuis le 1^{er} janvier 2023, les catégories 1 et 2 (anciennement scope 1 et 2) concernent les émissions directes et indirectes liées à la production d'énergie. Les catégories 3 à 6 (anciennement scope 3) englobent les émissions de GES indirectes associées au transport, produits achetés et vendus.

Depuis le décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre, le périmètre réglementaire a légèrement été modifié pour le secteur privé.





BEGES santé & environnement

Le processus

Offre 1

Bilan GES automatisé Catégories 1 et 2

- Réunion de cadrage,
- Saisie des données en ligne via notre plateforme « Primum office »,
- Vérification des données par un expert,
- Génération du rapport intégrant les résultats carbone, les impacts santé et un plan d'action générique.

Offre 2

Bilan GES classique Catégories 1 et 2

- Réunion de cadrage,
- Validation puis envoi d'un tableur de collecte,
- Aide à la saisie des données,
- Traitement, analyse des données et rédaction d'un rapport,
- Restitution de l'étude en visioconférence,
- Co-construction d'un plan de transition avec l'organisation.

Offre 3

Bilan GES Catégories 1 à 6

(Réelle plus-value par rapport à un BEGES Catégories 1 et 2)

- Prestation en 8 phases,
- Leviers d'action plus importants en termes de réductions carbone,
- Mesure d'au moins 80 % des émissions de GES de votre organisation.

Pour les « obligés » [*] :

- Les personnes morales de droit privé : obligation de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 4 ans.
- Les personnes morales de droit public : la fréquence de ces bilans est fixée à 3 ans.

Les obligés doivent transmettre leur rapport sur la plateforme informatique des bilans d'émissions de gaz à effet de serre administrée par l'ADEME, et mis à la disposition du public sur internet pendant un mois minimum.

Le BEGES santé environnement permet de calculer notre empreinte CO₂ et notre empreinte santé.

Ce bilan réalisé convertit l'énergie consommée en autant de maladies évitées, de ressources naturelles épargnées, en coût ou en économie pour l'assurance maladie.

Réduire cette empreinte revient à limiter les maladies cardiovasculaires, respiratoires, vectorielles...

*décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

« Publics concernés : Etat ; personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en outre-mer ; personnes morales de droit public de plus de 250 personnes ; collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Objet : Modification de certaines dispositions relatives aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre. ».

Mieux maîtriser la santé environnementale est possible. Il s'agit de l'influence, positive ou négative, que notre environnement exerce sur notre santé. Cette notion essentielle est travaillée dans l'ensemble de nos diagnostics, accompagnements et labellisations afin de mettre la santé de vos collaborateurs et clients / usagers au cœur des organisations.

Nathalie MARGRAITTE

Associée, Directrice nationale du métier Transformation Durable
E nathalie.margraitte@fr.gt.com
T +33 (0)1 41 25 89 01

Olivier TOMA

Associé, Fondateur de Primum Non Nocere®
E olivier.toma@fr.gt.com
T +33 (0)6 68 54 72 12

Agnès de RIBET

Associée en charge du Business Development, Marketing et Communication
E agnes.deribet@fr.gt.com
T +33(0)1 41 25 85 85

C.C.L.A.I.R.E

Piliers d'une stratégie ambitieuse, la réaffirmation de nos valeurs s'inscrit dans un schéma mondial : **Courage, Collaboration, Leadership, Agilité, Intégrité, Respect, Excellence.**

« Grant Thornton » est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres.

© 2023 Grant Thornton. Tous droits réservés. Impression sur papier provenant de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Shutterstock.